

Le marché français de la régulation thermique des bâtiments

Autor(en): **Mercier, Jacques**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **68 (1988)**

Heft 4

PDF erstellt am: **11.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-887301>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

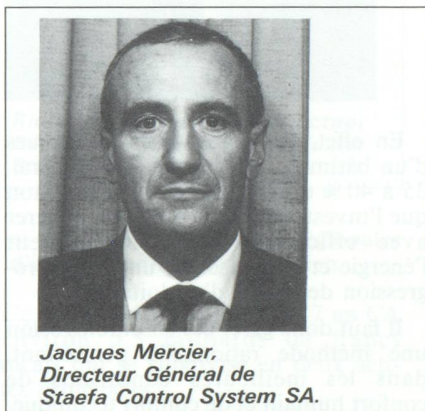
Le marché français de la régulation thermique des bâtiments

LES PAYS EUROPÉENS AUX CONDITIONS CLIMATIQUES RIGOUREUSES TELS QUE L'ALLEMAGNE, LA SUISSE ET LES PAYS SCANDINAVES, ONT VU SE DÉVELOPPER TRÈS TÔT LES TECHNIQUES DE RÉGULATION D'INSTALLATION DE CHAUFFAGE ET DE CLIMATISATION. LA FRANCE, AU CLIMAT PLUS TEMPÉRÉ, NE S'EST VRAIMENT INTÉRESSÉE À LA RÉGULATION QU'AU DÉBUT DE LA CRISE DE L'ÉNERGIE OÙ LE DÉCRET ET L'ARRÊTÉ DU 10 AVRIL 1974 IMPOSAIENT POUR LA PREMIÈRE FOIS DES RÈGLES TRÈS STRICTES D'ÉQUIPEMENT DE RÉGULATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE.

En 1976, les pouvoirs publics complétaient ces actions par des déductions fiscales accordées pour toutes réalisations de travaux économisant l'énergie, et, plus particulièrement, pour la mise en œuvre de systèmes de régulation.

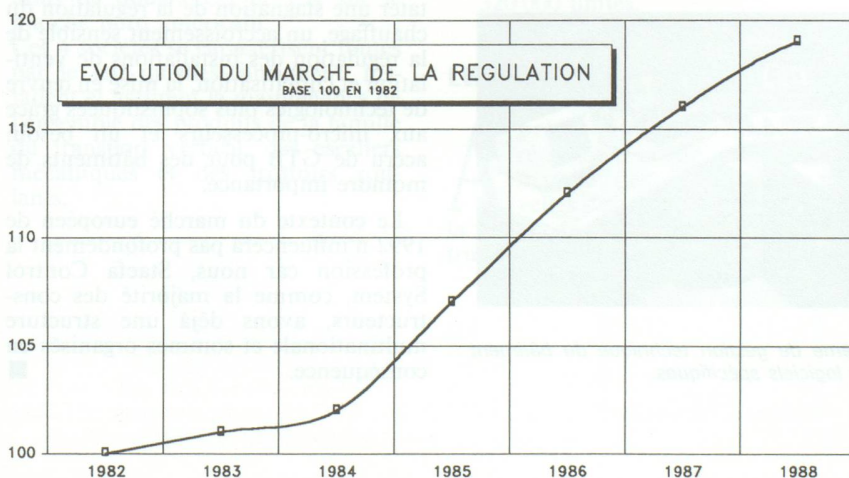
Voilà donc douze ans à peine que l'ensemble des professionnels concernés prenaient conscience de l'importance de la fonction « régulation » dans la maîtrise de l'énergie nécessaire pour le chauffage des locaux.

Ce marché de la régulation a évolué, en volume, d'environ 3 % par an (voir annexe « Évolution du marché de la régulation »). Les années 82 à 84 ont été très faibles. L'année 85 a connu une forte croissance. Bien que moins fortes, les années 86 et 87, sont positives. A fin 88, l'importance du marché est estimée à 1 200 MF, les nouvelles technologies étant le principal moteur de cette évolution.



Jacques Mercier,
Directeur Général de
Staefa Control System SA.

Les constructeurs suisses sont leaders dans ce marché au travers de leurs filiales : Landis et Gyr, Staefa Control System, Sauter, Elesta, qui réalisent ensemble plus de 50 % du chiffre d'affaires 1988 devant les constructeurs américains et autres européens.



LA RÉGULATION POUR LE CHAUFFAGE DANS LES LOGEMENTS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS

Ce marché reste, par nature, la grande part de l'activité de la profession. Or, nous constatons, de 82 à 88, que son importance relative est passée de 60 à 48 %. Cette baisse de participation s'accompagne d'une petite régression en volume et l'analyse des produits vendus confirme bien la tendance.



Régulateur numérique de chauffage pour habitat et tertiaire.

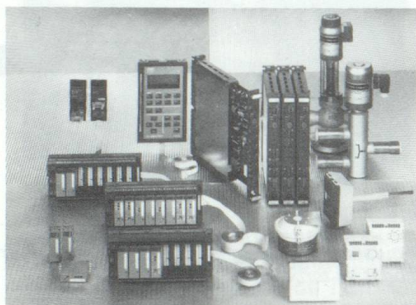
Le marché de « l'individuel » est toujours inférieur au potentiel que représente le parc de logement avec chauffage central estimé à 9 000 000. Très déprimé jusqu'en 84, ce marché revient au niveau de 1982 grâce à une amélioration des ventes de robinets thermostatiques et de régulateurs dont l'incorporation, dans certaines chaudières, favorise le développement. La rénovation des systèmes à eau chaude reste l'essentiel de l'activité.

Le marché du « collectif », à cheval sur le logement et le tertiaire, se dégrade actuellement. Le nombre de régulateurs vendus est de 18 % inférieur à celui de 1982. Le simple renouvellement du parc (estimation 400 000 pièces) devrait assurer un meilleur score. Il est regrettable que la lenteur de ce renouvellement prive les utilisateurs des nouvelles fonctions que les constructeurs proposent. Les ventes de programmeurs-calculateurs d'intermittence, dont l'intérêt économique laissait prévoir un succès, plafonnent à 4 000 pièces par an, tandis que l'inventaire des immeubles susceptibles d'être équipés est supérieur à 100 000 unités.

LA RÉGULATION POUR LA VENTILATION ET LA CLIMATISATION

Ce marché représente 28 % de l'activité de la profession. Il traite des opérations importantes et spécifiques et est sensible aux innovations technologiques. La tendance positive constatée s'explique davantage par cette sensibilité que par le nombre de bâtiments construits.

Quelques gros chantiers, principalement des immeubles de bureau, ont permis un développement spectaculaire des équipements de « terminaux » tels que les ventilo-convecteurs. C'est la mise en pratique du principe de la régulation pièce par pièce sous surveillance centralisée à partir d'un poste d'exploitation.

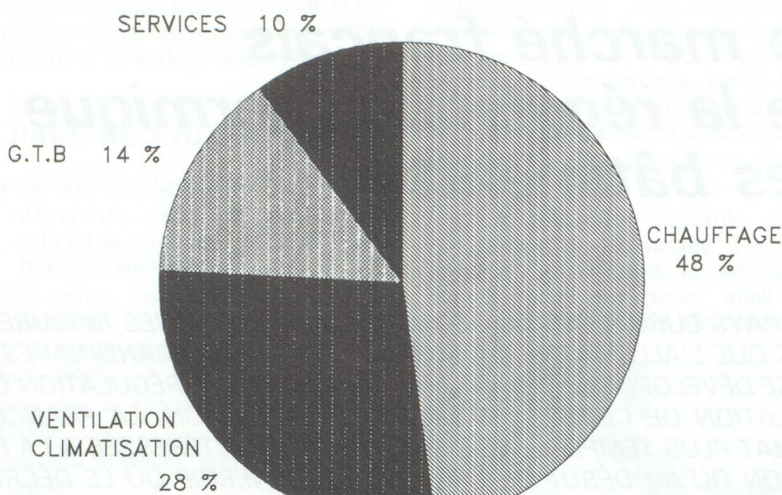


Régulation et automatisme numérique programmable pour installation de climatisation.

De plus, la vaste utilisation des technologies « numériques » faite par ce marché permet à la profession de la régulation d'assurer les fonctions d'asservissements et d'automatismes préalablement conçues de façon hétérogène dans les armoires électriques de commande. C'est un élargissement naturel et sensible du marché qui devra se constater également sur le marché du chauffage dans les prochaines années.

LA GESTION TECHNIQUE DES BÂTIMENTS (GTB)

La GTB – ou l'art de gérer et d'exploiter avec intelligence un bâtiment – est l'emprise de l'ordinateur sur les procédés de gestion de l'énergie et de l'utilisation rationnelle des équipements.



REPARTITION PAR ACTIVITE EN 1988

En effet, les installations techniques d'un bâtiment représentent, en général, 35 à 40 % du capital de la construction que l'investisseur doit préserver et gérer avec efficacité. Elles consomment l'énergie et conduisent à une forte progression des coûts d'exploitation.

Il faut donc gérer ces ensembles selon une méthode rationnelle permettant, dans les meilleures conditions de confort humain et de confort technique, d'optimiser les énergies consommées et réduire les coûts d'exploitation.



Système de gestion technique du bâtiment avec logiciels spécifiques.

Ces dernières années montrent l'intérêt manifesté par ces fonctions puisque le volume d'affaires a augmenté de 300 % en 5 ans. Il représente, en 1988, près de 14 % de l'activité de régulation. Ce marché en plein essor concerne autant les constructions neuves que les bâtiments anciens. Il entraîne celui des services et favorise les échanges avec les grands utilisateurs du secteur tertiaire et industriel.

PERSPECTIVES

Pour les prochaines années, les professionnels de la régulation restent optimistes car le marché global de la régulation continuera de progresser de 3 à 4 %. Nous devrions constater une stagnation de la régulation du chauffage, un accroissement sensible de la régulation des installations de ventilation et climatisation, la mise en œuvre de technologies plus sophistiquées grâce aux micro-processeurs et un besoin accru de GTB pour des bâtiments de moindre importance.

Le contexte du marché européen de 1992 n'influencera pas profondément la profession car nous, Staefa Control System, comme la majorité des constructeurs, avons déjà une structure multinationale et sommes organisés en conséquence. ■